

PRÉCIS

LES PRÉPARATIFS POUR LE FUTUR : LE FINANCEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

L'Atlantic Institute for Market Studies a publié un rapport en septembre 2004 intitulé « Financing City Services: A Prescription for the Future ». Dans le rapport, M. Harry Kitchen soutient que les villes subissent les contrecoups d'une assiette fiscale limitée et de l'absence de mécanismes de financement novateurs et que, par conséquent, elles négligent l'infrastructure afin d'équilibrer leurs comptes. Dans le rapport, pour évaluer les nouvelles options de financement, on utilise le modèle axé sur la rentabilité, qui favorise les politiques permettant de percevoir des impôts auprès des personnes qui utilisent les services financés par les impôts.

Même si les villes pouvaient percevoir des impôts fonciers, le rapport souligne que cette solution n'est pas réalisable sur le plan politique dans la plupart des municipalités. Celles-ci devraient plutôt envisager de modifier leurs pratiques d'évaluation foncière, et de percevoir des droits d'aménagement et des frais d'utilisation.

Le rapport recommande une plus grande uniformité dans les pratiques d'évaluation foncière, soulignant que l'évaluation des propriétés industrielles/commerciales tend à être plus élevée que celle des propriétés résidentielles parce que l'augmentation des coûts peut être répercutée sur les consommateurs.

Par ailleurs, le rapport révèle que l'application uniforme de droits d'aménagement est inefficace. Il appuie l'établissement de droits d'aménagement qui reflètent le coût réel de la prestation de services à chaque propriété, pour que les droits d'aménagement prélevés dans les banlieues tentaculaires soient plus élevés que ceux des centres urbains à concentration très élevée.

Enfin, le rapport souligne que les municipalités doivent étendre la perception de frais d'utilisation à divers services, comme l'alimentation en eau, la collecte des eaux usées et le transport en commun, afin de mieux couvrir les coûts de leur prestation.

Pour ce qui est du rôle que les autres ordres de gouvernement devraient jouer, le rapport appuie les provinces qui permettent aux municipalités de superposer une taxe à l'impôt provincial sur le revenu ou à la taxe de vente provinciale, et de fixer leur propre taux d'imposition pour encourager la compétition. Il encourage en outre l'utilisation de titres d'emprunt et d'obligations pour financer les projets d'infrastructure à long terme. Le rapport n'appuie pas le régime actuel de subventions parce qu'il n'est pas transparent.

Le rapport n'appuie pas non plus le projet de plan fédéral de perception d'une taxe sur l'essence, pour les villes, parce qu'il n'est pas transparent. On soutient que la participation du gouvernement fédéral ne devrait être nécessaire que lorsque des programmes d'immigration ou des programmes à l'intention des Autochtones vivant en milieu urbain représentent un fardeau particulier pour les villes, celles-ci ne relevant pas de la compétence fédérale.

Le rapport complet se trouve à <http://www.aims.ca>.